



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

3^{ème} réunion de 2024

Séance du 10 octobre 2024

Délibération

PV n° 1

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration en date du 20 juin 2024

Date de convocation :
27 septembre 2024

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, 10 octobre à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

Monsieur le Directeur de cabinet de la Préfecture Charles NOÏN.
Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET.

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 13

Mesdames Catherine LEDOUBLE, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON.
Messieurs Alain BALLAND, Jean-Marie CAMUT, Philippe DALLEMAGNE,
Olivier DUQUESNOY, Patrick GROSJEAN, Jean-Michel HUPFER, Jean-Louis
OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Membres absents excusés non représentés : 9

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Sonia
MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT.
Messieurs Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Philippe BORDE, Olivier
GIRARDIN, Didier LEPRINCE.

- Membres ayant voix consultative

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Cne Nicolas RUINET, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Adc Cyrille RAPHAEL.

Membres représentants présents : Col Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Ltn Thierry LANE, Sch Benoit LENGRENE, Mme Céline HEITZMANN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Considérant que le procès-verbal du conseil d'administration, qui s'est réuni le 20 juin 2024, n'a fait l'objet d'aucune remarque ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration en date du 20 juin 2024.

18 OCT. 2024

Fait le

Votes pour : 13

Mesdames Catherine LEDOUBLE, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON.

Messieurs Alain BALLAND, Jean-Marie CAMUT, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Patrick GROSJEAN, Jean-Michel HUPFER, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0



Le Président du Conseil d'Administration